



Trace n° 45642292

Un bel itinéraire de 9,6 km d'une durée de (+/-) 03h30 qui vous fera traverser des hameaux typiques des Hauts Cantons d l'Hérault et vous fera traverser les anciennes zones minières de charbon d'Alzou.

Durée	3h 30	Difficulté	Moyenne
Distance	9,87 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	249 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	241 m	Commune	La Tour-sur-Orb (34260)
Point haut	488 m	Région	Massif central
Point bas	263 m		

Description

Cet itinéraire vous permettra de découvrir le hameau de Frangouille et son four à pain (1), le ruisseau de Rigaussel (6), l'entrée de la galerie d'exhaure de Coustière (5), les anciennes mines de Verrière et Leenardt (entrées murées) (7), l'emplacement de l'ancien hameau d'Alzou (8), le hameau de Sénégra (9) et ses châtaigneraies, les daims de Fontenille (10), une magnifique vue sur la vallée de l'Orb (11), le prieuré de St Xist (12), l'ancien chemin des mineurs en sous-bois (13), le Mas Dissol (4) et les anciens sécadous (3), la fontaine (2) et le puits communal de Frangouille.

Points de passages

- D/A Départ**
| N 43.667666° / E 3.14605° - alt. 263 m - km 0
- 1 Le four à pain**
| N 43.667648° / E 3.145888° - alt. 267 m - km 0.01
- 2 La fontaine**
| N 43.668117° / E 3.145781° - alt. 268 m - km 0.07
- 3 Un ancien sécadou (contre l'abribus)**
| N 43.668844° / E 3.147957° - alt. 265 m - km 0.3
- 4 Le Mas Dissol**
| N 43.670144° / E 3.148315° - alt. 276 m - km 0.47
- 5 La galerie de Coustière**
| N 43.675546° / E 3.144006° - alt. 300 m - km 1.21
- 6 Le ruisseau de Rigaussel**
| N 43.678096° / E 3.142948° - alt. 322 m - km 1.53
- 7 Les anciennes mines de Verrière et Leenardt**
| N 43.678591° / E 3.142809° - alt. 325 m - km 1.63
- 8 L'emplacement d'Alzou**
| N 43.681728° / E 3.139367° - alt. 395 m - km 2.13
- 9 Le hameau de Sénégra**
| N 43.679809° / E 3.147972° - alt. 454 m - km 3.32
- 10 Les daims de Fontenille**
| N 43.686742° / E 3.15671° - alt. 441 m - km 4.42
- 11 La vue sur la vallée de l'Orb**
| N 43.692515° / E 3.154375° - alt. 440 m - km 5.39
- 12 Le prieuré de St Xist**
| N 43.676512° / E 3.156574° - alt. 300 m - km 8.22
- 13 Le chemin des mineurs**
| N 43.671919° / E 3.154156° - alt. 278 m - km 8.86
- D/A Arrivée au four à pain**
| N 43.667659° / E 3.14604° - alt. 263 m - km 9.87

Informations pratiques

Zone de parking autour du point de passage N° 3

Prévoir des chaussures de marche

Un équipement adapté suivant les saisons

Le chemin qui monte depuis le Mas Dissol jusqu'à Alzou est en partie empierré et parfois glissant après la pluie

La fontaine pour se rafraîchir

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-45642292/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.